

RÉAMÉNAGEMENT DU ROND-POINT SCHUMAN ET DE SES ABORDS

Chère riveraine, cher riverain,

À partir du **22 juillet 2024**, une nouvelle phase de travaux débutera au niveau de l'esplanade, c'est-à-dire **la zone située entre le bâtiment Justus Lipsius et le Berlaymont**, entre la trémie du tunnel routier et le rond-point Schuman.

Celle-ci se déroulera **en complément** des travaux en cours dans la petite rue de la Loi et dans la rue de la Loi, entre le parc de la Vallée du Maelbeek et le boulevard Charlemagne.

Travaux prévus

- Travaux de voirie
- Plantation d'arbres
- Installation de bancs et d'arceaux à vélos
- Démontage de l'œuvre d'art : celle-ci sera déplacée vers une zone de stockage le temps des travaux. Elle sera ensuite installée dans la petite rue de la Loi.

Le maître d'ouvrage fédéral Beliris et l'entrepreneur s'engagent à réduire les nuisances au maximum et à réaliser les travaux dans les délais les plus courts possibles.

Planning

Ces travaux se dérouleront **jusqu'à fin décembre 2024**.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre patience.

Des intempéries ou des circonstances imprévisibles peuvent générer des changements de planning. Retrouvez les infos les plus récentes sur www.beliris.be.

Aspects pratiques

Les travaux seront réalisés en **deux phases**.

Phase 1 – du 22 juillet au 30 août 2024

La voirie latérale de la rue de la Loi devant le Berlaymont sera fermée, rendant son accès impossible aux véhicules. Une déviation sera mise en place. Le tunnel Reyers sera fermé pour diminuer le flux de véhicules vers Schuman.

L'accès à la station de métro est assuré.

Du 22 juillet au 30 août 2024



Phase 2 – du 2 septembre 2024 à fin décembre 2024

La circulation est rétablie sur la latérale Loi.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation des piétons et des cyclistes est maintenue moyennant quelques adaptations. L'accès aux immeubles est assuré. L'accès pour les services de secours est également garanti.

Au niveau de la zone de chantier, les livraisons et les déménagements sont toujours possibles après contact avec l'ombudsman.

Pour toute question pratique ou urgence liée aux travaux, prenez contact avec l'ombudsman du chantier: M. Johan Van Laer via le n° 0485 08 74 70.

Restez informés !
Inscrivez-vous à la newsletter.

